

01-10-2019

PROCÈS-VERBAL, de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce premier (1<sup>er</sup>) octobre de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-sept heures trente (17h30) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Josée Leclerc, Christian Mongrain Thériault, Rémi Kelley.

Étaient absents les conseillers Ronald Lévesque et Michel Beaudette ainsi que la conseillère Denise Morin,

Était présente également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale.

139-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault, Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,

QUE les points suivants soient traités :

1. Offres de service SNC Lavalin-Stavivel : adoption
  - ✓ TECQ : Ajout de robinets d'entrée de service sur l'aqueduc ;
  - ✓ TECQ : Raccordement sanitaire de la résidence #35 rue Principale, Dupuy ;
  - ✓ TECQ : Assistance technique programmation subvention ;
2. Programmation TECQ : approbation ;
3. Dossier Centre Récréatif de Dupuy ;
4. Levée de la séance.

Proposition adoptée.

140-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR LE PROJET D'AJOUT DE ROBINETS D'ENTRÉE DE SERVICE SUR L'AQUEDUC**

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault, Appuyé par le conseiller Rémi Kelley, Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de SNC Lavalin-Stavibel datée du 27 septembre 2019 relative à l'offre de services professionnels de plans, devis et surveillance du projet d'ajout de robinets d'entrée de service sur l'aqueduc, pour un montant estimé budgétaire de 21,355.85\$ plus les taxes;

Proposition adoptée.

141-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT SANITAIRE DE LA RÉSIDENCE #35, RUE PRINCIPALE, DUPUY**

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault, Appuyé par la conseillère Josée Leclerc, Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de SNC Lavalin-Stavibel datée du 30 septembre 2019 relative à l'offre de services professionnels de plans, devis et assistance technique du projet de raccordement sanitaire de la résidence #35, rue Principale, Dupuy, pour un montant estimé budgétaire de 7,355.75\$ plus les taxes;

Proposition adoptée.

142-2019

**APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR UN MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA PROGRAMMATION DE SUBVENTIONS**

Proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de SNC Lavalin-Stavibel datée du 26 septembre 2019 relative à l'offre de services professionnels d'assistance technique à la programmation de subventions, pour un montant estimé budgétaire de 4,816.00\$ plus les taxes;

Proposition adoptée.

143-2019

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX POUR LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Proposition adoptée

Sujet traité

**DOSSIER CRD** : La directrice générale informe le conseil que les responsables du Centre Récréatif de Dupuy l'ont averti qu'un trouble avait été diagnostiqué au départ des compresseurs pour la glace de la patinoire. Afin d'assurer le début des activités à l'aréna, la directrice a préféré mettre à l'ordre du jour cet item au cas où il y aurait une dépense majeure à approuver rapidement. Entre temps le CRD a fait 4 jours de tests pour finalement confirmer que le tout devrait être fonctionnel. La directrice générale précise que lors de la préparation du budget, le conseil devra peut-être prévoir une somme d'urgence pour les infrastructures du Pavillon des sports. À suivre.

144-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 18h00.

Proposition adoptée.

*Rémi Jean*

*Pascale Lavigne*

---

Maire  
Rémi Jean

---

Directrice Générale  
Pascale Lavigne

---